

**COMITE DE QUARTIER « GRAU D'AGDE »
COMPTE RENDU DU 20 NOVEMBRE 2019**

A - VIE QUOTIDIENNE

C.Q.255

G01/07/19 : Lotissement Sainte Marie – rue de l'Avocette :

- a) La maison 15 rue de l' Avocette a été vendue, et la haie déborde toujours sur la route.

Réponse :

Un courrier sera adressé au nouveau propriétaire.

- b) Prévus au mois de septembre, l'élagage des arbres rue de l'Avocette n'est toujours pas fait.

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

- c) Le curage des fossés rue de l'Avocette et du camping n'a toujours pas été fait. Les gros rochers devaient être remplacés par des barrières pivotantes ?

Réponse :

Le curage des fossés sera fait avant la fin d'année et les demi-barrières seront positionnées.

- d) Les roseaux sont toujours à couper chemin du Kalfon.

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

- e) Le bruit des deux roues roulant avec échappement libre est intolérable, malgré de nombreux appels au numéro vert. Il serait bon de verbaliser avec mise en fourrière, et remise en état du véhicule avant restitution.

Réponse :

Il serait souhaitable d'avoir des précisions sur le secteur à contrôler avec si possible des créneaux horaires sensibles afin que les services de la Police Municipale effectuent des contrôles.

G02/07/19 : Les habitants du Chemin du Grand Quist attendent toujours l'espace vert promis en 2013.

Réponse :

Ces travaux doivent faire l'objet d'un arbitrage budgétaire.

G03/07/19 : Au croisement du chemin et de l'impasse du Lavandin, pouvez-vous envisager un stop ou une balise comme il en existe une entre l'impasse du Lavandin et la rue des 4 vents. La mauvaise visibilité est due aux constructions nouvelles, à la végétation trop haute et à l'augmentation du trafic.

Réponse :

Une visite sera faite avec l' élu aux travaux pour prendre une décision.

G04/07/19 : Chemin des Abreuvoirs, coté route de Guiraudette pourrait-on faire un marquage au sol sur le début de cette voie, car la majorité des usagers roulent, soit au milieu de la chaussée, soit carrément à gauche, créant ainsi des risques d'accident.

Réponse :

On va positionner une bande axiale avec un ilot directionnel en bout.

G05/07/19 : Chemin de Baluffe, à hauteur du n° 28, la piste cyclable est rétrécie et devrait être élargie à la largeur normale, et goudronnée.

Réponse :

Nous allons faire le nécessaire

G06/07/19 : La fin du chemin du sucre donnant sur l'Avenue de Saint Vincent, est plus étroite que le reste du chemin. Il semblerait que certains habitants ont refusé de céder le terrain nécessaire à l'alignement ?

Réponse :

Des recherches au sein des archives vont être menées afin de savoir si il y a eu des refus de ce côté du chemin (sinon l'élargissement serait effectif).

G07/07/19 :

Merci pour l'amélioration du chemin de la Charrue, mais il reste encore l'élargissement total et définitif, pour quelle date ?

Réponse :

Pour le chemin de la Charrue, et en ce qui concerne le foncier, il ne manque que l'acquisition de la parcelle MT 0456 pour laquelle on a relancé les propriétaires.

Concernant les travaux, les services de la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée traitent la partie assainissement ensuite, la ville pourra terminer la partie des travaux qu'il lui incombe. Nous estimons qu'ils seront terminés durant le second semestre 2020.

G08/07/19 : A prévoir une réglementation de stationnement chemin de la charrue, car un stationnement face à face réduit la largeur du chemin à un seule voie.

Réponse :

Des travaux sont actuellement en cours : un alignement et un élargissement. La question pourra être étudiée à la suite de ces travaux.

G09/07/19 : La suppression des J 11 de la villa N° 36 est-elle toujours d'actualité ? Le manque d'entretien entre le mur et les J 11 (trottoir) empêche les piétons d'utiliser cet espace.

Réponse :

Les J11 ne seront pas supprimés, en revanche, le débroussaillage sera réalisé.

G10/07/19 : Peut-on connaître la date des travaux du tout à l'égout dans les chemins de la Charrue et de la Roselière

Réponse :

Les travaux seront programmés soit en 2020 ou 2021, le coût de ces opérations étant assez conséquent.

G11/07/19 : A l'arrêt du bus, route de Notre Dame à Saint Martin, face au parc aquatique une poubelle serait utile. Les touristes qui attendent le bus ne savent pas où mettre leurs papiers, gobelets, etc.

Réponse :

Des corbeilles seront installées.

G12/07/19 : Chemin du Littoral prolongé en prolongement du chemin du Grand Quist, il y a un passage qui va à la plage et qui longe la maison de M. ALVERNHE. Ce passage est-il privé ou public ?

Réponse :

Ce passage est public.

G13/07/19 : Route de Rochelongue, à gauche vers le chemin Terre et Sable, un primeur est ouvert. Or, il n'y a aucun passage piéton pour traverser la route. Peut-on en créer un, car il est dangereux de traverser compte tenu de la circulation à cet endroit.

Réponse :

Un passage piéton sera créé.

G14/07/19 : Peut-on savoir comment s'évacuent les eaux usées de la concession de la plage du Grau, car les gens se plaignent des odeurs nauséabondes alentour. Ils supportent mal également le bruit nocturne de cette concession.

Réponse :

. La concession est raccordée sur le réseau municipal avec un poste de relevage, son entretien doit être régulier et du devoir du concessionnaire.

. La concession a été contrôlée par l'ARS au début de saison pour la conformité de son appareillage de sonorisation. Les services de la police municipale ont enregistré une seule plainte au début du mois de Juillet. Après un rappel à l'ordre, aucune plainte n'a été enregistrée. Il est bon à préciser que quelques plaintes visaient la concession et après vérification, il s'agissait d'animations organisées sur le parking du Front de Mer.

G15/07/19 : Chemin de la Fenouillède le fauchage n'a pas été fait sur les bas cotés et la végétation empiète sur le chemin.

Réponse :

Le nécessaire a été fait.

G16/07/19 : Chemin du Perdigal coté mer, et impasse Paul GAILLARD, ces deux voies sont publiques, mais elles ne sont pas nettoyées par les services municipaux. Il faut vérifier auprès du cadastre si ces voies sont bien corrigées comme vertes et non plus rouges (qui signifie privée).

Réponse :

Un piquage et débroussaillage sera fait.

G17/07/19 : Le service de ramassage des poubelles (sictom) laisse des saletés par terre après leur passage. C'est notamment le cas au parking du père Noel avenue

du Littoral et à l'embranchement du chemin du Perdigal (partie vers la mer) Le sol est jonché de détritrus après le passage des camions poubelles.

Réponse :

Les services de Nicollin avaient été alertés et l'équipage concerné a traité cette demande.

G18/07/19 : La mairie pourrait trouver des moyens auditifs pour rappeler qu'il est interdit de rouler en vélo, et faire attention à la pollution (par exemple des messages par hauts parleurs ?).

G19/07/19 : Est-ce que les visites organisées pour les membres des comités de quartier, ou les repas conviviaux offerts par la mairie à leur intention peuvent tenir compte des « actifs » membres de ces comités, lesquels peuvent difficilement être disponibles en semaine ? C'est dommage pour la vie des comités et l'implication de ses membres.

Réponse :

Nous comprenons la situation concernant les visites organisées pour les comités de quartier, nous nous trouvons embarrassés de la même façon car les encadrants travaillent les jours de la semaine aussi.

Il nous est difficile de sortir de notre calendrier de travail.

G20/07/19 : Les habitants du quartier, comme d'ailleurs d'autres Agathois, s'inquiètent des buses qui rejettent, en plusieurs endroits de la plage entre le Grau et Rochelongue, des eaux désignées comme « pluviales ». D'où proviennent-elles ? Que charrient-elles ? Les membres du C.Q partagent pleinement cette inquiétude légitime.

Lors de la réunion plénière présidée par M. le Maire, ce dernier a été interrogé sur cette question, mais les incertitudes demeurent. En ces temps particulièrement alertés par les questions de préservation de l'environnement et par les problématiques de pollution, nous souhaitons pouvoir apporter aux questions légitimes de la population des réponses claires. Aussi, nous souhaiterions avoir connaissance, d'une part des réseaux exacts de déversement des eaux en question, constatés sur la plage en plusieurs points depuis le Grau jusqu'à Rochelongue, et d'autre part, des analyses de ces déversements d'eaux, pouvant permettre de rassurer la population qui nous interroge autant que nous nous interrogeons nous même, sur l'innocuité de ces déversements.

Réponse :

Ce sont des rejets d'eaux de nappes phréatiques. Des explications supplémentaires pourront être apportées en cours de réunion si nécessaire.

C.Q.257

G01/09/19 : Prévu depuis longtemps, nous attendons l'élargissement du chemin du Perdigal (ancienne impasse) ainsi que celui de l'impasse Paul GAILLARD, avec suppression du pylône.

Réponse :

Ces travaux ne sont pas programmés à ce jour.

G02/09/19 : Au 82 chemin du Perdigal, le propriétaire a, à maintes reprises, contacté la mairie par courriels et par téléphone afin que la taille de la haie (qui appartient à la commune) longeant le mur de son terrain soit effectuée, car elle déborde sur sa

propriété et abîme le crépis. Comme rien n'a été fait, malgré de nombreuses relances, il s'adresse à nous pour une solution rapide de cette affaire.

Réponse :

La taille de la haie sera faite.

G03/09/19 : Au carrefour du Chemin des Abreuvoirs avec le chemin de Baluffe, les roseaux repoussent fortement et risquent de soulever l'enrobé. Il est urgent d'intervenir.

Réponse :

Les roseaux seront coupés.

G04/09/19 : La borne automatique qui se trouve sur la rue Jean Jaurès, et qui ferme la zone piétonne de la place des muriers a fait beaucoup de »victimes» cette année ! Bien sûr quelques fois les conducteurs sont en faute, mais pour éviter des accidents très coûteux, ne pourrait-on pas mettre une sécurité qui garderait la borne immobile tant qu'un véhicule serait dessus pour tenter de la franchir ?

Réponse :

La borne automatique située à l'entrée de la rue Jean Jaurès est équipée, comme l'impose la réglementation, de deux boucles de détection de part et d'autre de la borne pour détecter la présence de véhicule et faire redescendre la borne. Les accidents, observés à plusieurs reprises sont liés à des personnes qui voient au loin la borne en bas et qui ne respectent pas le feu signalisation qui passe au rouge (non-respect du Code de la Route) avant que la borne ne remonte. Ces véhicules passés au feu rouge se retrouvent alors en contact avec la borne car la technologie du matériel, en place et existant sur le marché nécessite un temps de réaction même infime entre le moment où la boucle détecte un véhicule et le moment où l'automate donne l'ordre à la borne de redescendre.

G05/09/19 : Carrefour dangereux à l'intersection du chemin de Fin de Siècle et du chemin de la Colonie (devant l'entrée de la Colonie de Moselle). A part une ligne jaune, que peut-on faire d'autre ?

Réponse :

Une bande axiale sera matérialisée au sol.

G06/09/19 : L'élagage des arbres de la rue de l'Avocette et de la Rivière qui est prévu en Septembre, aura-t-il lieu comme convenu (le mois de septembre n'étant pas terminé).

Réponse :

Cela sera fait.

G07/09/19 : Le curage du chemin qui part rue de l'Avocette, en longeant le camping jusqu'à l'Hérault, n'est toujours pas fait depuis plus d'un an que nous l'avons demandé. D'autre part, ce chemin peut-il être tondu correctement ? Le chauffeur m'a dit que le tracteur avec lequel il tond est trop gros et m'a informé qu'il en existait un plus petit.

Réponse :

Cela sera fait.

G08/09/19 : Le camping NEPTUNE fait fonctionner sa musique quelque fois jusqu'à 3 heures du matin, est-ce normal ? Autre nuisance sonore qui devient intolérable, les scooters 50cm3. Beaucoup de personnes ne supportent plus. Il faut que la P.M. fasse des rondes pour éradiquer ce fléau.

Réponse :

Concernant les nuisances sonores, il est rappelé que le service de la Police Municipale ainsi que le Maire, n'ont pas de compétence en la matière, si ce n'est que de façon « amiable » pour lutter contre les nuisances des établissements professionnels (campings, discothèques et autres...).

C'est l'état, par l'intermédiaire de l'Agence Régionale de Santé, qui a le pouvoir de contrôler, sanctionner et d'interdire. Nous faisons remonter les plaintes, établissons des rapports, contactons et informons les gérants.

Cependant, nous notons que nous parlons plus de nuisances nocturnes mais diurnes, et que le problème du matin a été traité. Nous sommes passés en 3 ans, d'une centaine d'interventions à moins de 40.

Nous allons donc relancer l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour qu'elle règle ces problèmes de nuisances occasionnées par les établissements cités.

G09/09/19 : Toujours mêmes revendications : Musique diurne du parc aquatique des sables d'or. Appel P.M tous les jours. Nous avons obtenu une petite amélioration, ils ne mettent plus la sono le matin, mais à partir de 13hs jusqu'au soir.

Réponse :

Réponse identique à la question du 8/9/2019.

G10/09/19 : Toujours au parc aquatique il y a maintenant le week-end d'intégration des jeunes (entre 800 à 1000 jeunes) Discothèque dans la journée au parc aquatique. Appel P.M et P.N plusieurs fois par jour sans résultat. Il m'a été conseillé de mettre des boules quiès.

Réponse :

Concernant les WE d'intégration, nous n'avons eu des plaintes que le WE du 14 septembre. Nous sommes intervenus à 14h45; le volume était raisonnable mais nous avons fait cependant baisser encore plus.

Nous sommes intervenus à 01H30 le matin et avons fait stopper les nuisances.

G11/09/19 : Dernier week-end sur la plage : Mousse Partie et rinçage à l'eau de ville en abondance. Des personnes se sont plaintes, car nous sommes en période de sécheresse, et nous devons rationner notre eau.

Réponse :

Monsieur Larose n'a pas eu de plainte à ce sujet.

G12/09/19 : Chemin des Dunes, le restaurant des Dunes musique le soir avec forte sono, alors qu'il n'avait, paraît-il, aucune autorisation de la mairie ?

Concernant le Camping des Sables d'Or, chaque année on répète les mêmes questions et ça recommence. Messieurs LAROSE et BONNAFOUS avaient promis qu'il y aurait un suivi ? Les patrouilles passent sur la route, jamais au bon moment ? Et le décret Municipal n'est pas respecté et nous en portons les conséquences.

Réponse :

Réponse identique à la question du 8/9/2019.

C.Q.260

G01/10/19 - La question posée en septembre 2018 sur l'élargissement du chemin de la charrue, et la réglementation du stationnement sur cette voie qui devait avoir lieu en novembre de la même année, n'est toujours pas fait. Quand compte-t-on le réaliser ?

Réponse :

Les réponses ont été apportées aux questions du mois de juillet.

G02/10/19 - Les questions posées en juillet 2019, renouvelées en septembre de la même année, concernant le lotissement Sainte Marie et plus précisément rue de l'Avocette. Des photos significatives des travaux à effectuer ont été remises récemment à M. FREY, et nous espérons que des travaux, notamment du curage du fossé seront entreprises rapidement.

Réponse :

Les réponses ont été apportées aux questions du mois de juillet.

G03/10/19 : Aux travaux actuels de l'entrée du Grau au niveau du Saint CHRIST, il serait nécessaire de prévoir des toilettes à proximité.

Réponse :

Monsieur BENTAJOU en charge de ce dossier, a enregistré votre demande.

B - GRANDS TRAVAUX

Laurent DUBOIS, Directeur environnement et domanialité

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

Le déploiement de la fibre mutualisée concerne :

- 47 574 prises adressables (logements à couvrir)
- 111 points de mutualisation (armoire de rue) implantés
- 5 têtes de réseau (NRO) construits

Depuis le 1er janvier, la société SFR procède, seule, au déploiement du réseau qui sera mutualisé pour l'ensemble des opérateurs souhaitant commercialiser des offres fibres sur la commune.

A ce jour, la commune comptera 19 000 prises adressables à des offres fibre « Orange » et « SFR » avant la fin de l'année. L'opérateur a l'obligation que l'ensemble des prises adressables sur l'ensemble de la commune soient raccordables avant la fin de l'année 2020. En cas de non réalisation de cet objectif imposé par l'Etat, l'opérateur se verra infliger une amende correspondant à un pourcentage de son chiffre d'affaires.

Actuellement, le déploiement de la fibre est réalisé sur l'ensemble de la commune mais nécessite, parfois, la réalisation de chantier de génie civil pour remettre en état des conduites ou des chambres.

La Ville a demandé à SFR d'accélérer le déploiement de mise en place de la fibre pour augmenter la livraison de prises commercialisables, cadencement aujourd'hui de 2 000 prises commercialisable par mois.

Au niveau des copropriétés, un peu plus de la moitié des immeubles ont conventionné ; ces documents sont indispensables au déploiement des infrastructures dans les résidences.

Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux

PROJET D'AMENAGEMENT DU SITE DE L'AGENOUILLADE

Pour rappel, le projet prévoit le réaménagement du site de l'Agenouillade sur une superficie totale d'environ 8 000 m², en 2 phases de travaux :

- Fin 2018, la réalisation du parvis de l'église par un traitement de sol sur 300 m². Cette intervention a permis de résoudre les problèmes d'infiltrations.

- Dans un second temps, le projet prévoit, sur le second semestre 2019, un réaménagement d'ensemble. Il s'organise autour d'un cheminement piétonnier allant du parvis de l'église à la chapelle, permettant la procession autour de notre Dame.

Les surfaces dédiées à la pratique du jeu de boules seront conservées, des réparations de surface ainsi qu'une délimitation des zones seront réalisées.

Le stationnement sera organisé et concentré à l'entrée en liaison avec le parking de la crèche, un cheminement sera proposé qui permettra de relier le parking de délestage situé rue du Lamparo.

Enfin, la plate-forme existante située dans le bois fera l'objet d'une transformation afin de permettre les manifestations culturelles et de loisirs.

Les travaux ont démarré mi-octobre. A ce jour l'enfouissement des réseaux a été réalisé (éclairage public, France Télécom, gestion des accès).

Actuellement les travaux de reprise des surfaces de jeux sont en cours.

A compter du 25 novembre prochain, l'aménagement du chemin dédié à la procession sera pavé.

La fin prévisionnelle des travaux est prévue pour fin janvier 2020.

Coût estimé environ 360 000 €.

CQ :

Prévoir une rampe après le passage piétons.

Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux

PROJET D'AMENAGEMENT DU SITE DU ST CHRIST

Le projet d'aménagement du site du St Christ a consisté, dans un premier temps, à réaliser une stèle dédiée à la commémoration de la Légion étrangère.

Dans un second temps, il sera réalisé un espace de détente paysager où a été intégré avec le concours du CCAS un parcours d'agrès ainsi que du mobilier urbain dédié au temps de repos : bancs, fauteuils, etc.

Les travaux ont débuté début mars pour une livraison avant la saison estivale.

Coût estimé : 160 000€.

Les travaux des cheminements voirie et piétons ont été réalisés, reste à ce jour les plantations des espaces verts, le mobilier urbain, ils seront réalisés avant la fin de l'année.

Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux
PROJET D'AMENAGEMENT DU QUAI THEOPHILE CORNU

Le projet consiste à requalifier le quai T. Cornu en proposant un réaménagement d'ensemble, depuis le rond-point rue Commandant Mallet.

Les revêtements seront repris et permettront d'organiser et de sécuriser la circulation en privilégiant les modes de déplacements doux, ce sont près de 600 ml de voies sur berge qui seront traités.

Une planification des travaux est en cours, leur durée est estimée à 2 mois. Leur démarrage est prévu en octobre 2019 par la mise en conformité des réseaux humides et secs.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 350 000 €.

Depuis la mi-octobre les travaux sont en phase de préparation :

- Enlèvement du mobilier urbain
- Détection réseaux
- Mise en place des panneaux de chantier
- Sondages de reconnaissance
- Enlèvement terrasses

Les terrassements généraux débuteront le 27 novembre prochain.
La fin des travaux est estimée pour mi-février.

Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux
JETEE DU GRAU D'AGDE

La mise en sécurité de la jetée du grau d'Agde est un chantier plébiscité par de nombreux administrés et associations.

Nous sommes sur un site non classé du périmètre SPR (ancien AVAP), les pouvoirs de police du maire s'appliquent sur cet ouvrage dans le cadre du transfert de gestion à la commune des dépendances du domaine public fluvial et maritime, en date du 16 mai 1986. Les jetées du Grau et de la Tama ont été inscrites à l'entretien de la commune pour une durée de 40 ans (article 2 du procès-verbal de remise en date du 21 mars 1986)

Le souci était de rendre cet ouvrage accessible car l'érosion marine avait fortement érodé le basalte structurant la jetée

Après plusieurs propositions (platelage, dalle, ragréage) le choix du rabotage de la jetée proposé par les STM a été retenu.

Ce projet a été validé en son temps par Monsieur Debroas, A.B.F, autant dans l'intention que dans la méthodologie. Cet avis a été favorablement reçu par Madame Emma, nouvelle Architecte des Bâtiments France, en charge de notre ville

Le mise en œuvre de ce chantier a nécessité de faire un relevé topographique de la jetée par drone et de créer un dossier numérique en trois dimensions sur lequel chaque pierre a été numérisée.

L'état de la digue avant travaux était caractérisé par une usure dentelée de pierres, une déformation de l'uni, des joints défectueux ou inexistant, un décalage altimétrique des pierres structurantes, et des affaissements partiels.

Après ce bilan, un profil en travers et en long à moins 5 cm respectueux de la forme de l'ouvrage initial a été modélisé.

Au préalable du rabotage, toutes les pierres affaissées ont été remises à niveau par scellement chimique et calées par injection de béton liquide. Les bancs, les bites d'amarrage et les luminaires ont été déposés.

La mise à niveau de l'ouvrage a été réalisée par une raboteuse à guidage GPS, plusieurs passes ont été nécessaires pour ne pas déstabiliser les pierres avec une finition striée à la côte altimétrique programmée.

Les joints ont été aspirés et démolis et la jetée hydro décapée pour pouvoir réaliser un jointage au mortier spécifique en ciment prise mer en colorant foncé avec du sable de basalte pour une meilleure unité visuelle

En finition, pour supprimer le rainurage suite au rabotage, une opération de bouchardage a été nécessaire (rabotage circulaire de la pierre).

Pour terminer, l'ensemble du mobilier a été remis en place (bancs monolithes rectangulaires, bites réimplantées en lieu et place).

Le chantier a été exécuté en 2 mois pour un coût de 300 000€ T.T.C.

Présenté par Laurent BRAULT, Direction Architecture et Bâtiments

ETUDE DU BRISE LAME

Il s'agit de réaliser un diagnostic du fonctionnement hydraulique et sédimentaire, analyser les effets positifs et négatifs des aménagements réalisés en 2012 ; identifier les évolutions prévisibles du fait des aléas (érosion, submersion) et des enjeux présents.

A l'appui des contraintes physiques, économiques, environnementales, réglementaires ; des solutions techniques pour finaliser la protection du secteur seront identifiées et une analyse multicritères comparative permettra de faire le bon choix. Les solutions techniques innovantes du génie écologique sont également étudiées.

Une attention particulière sera portée sur le positionnement de l'ouvrage pour ne pas impacter la qualité des eaux de baignade et ne pas fragiliser la jetée du fait des courants

Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux

PLAN DE RENOVATION DU CŒUR DE VILLE

Dans le cadre de la nouvelle politique nationale pour la cohésion des territoires, la Ville d'Agde a été retenue pour bénéficier du programme « Action Cœur de Ville ».

Ce programme permet l'amélioration des conditions d'habitabilité et de vie des habitants, et la mise en œuvre d'actions pour la requalification d'espaces publics.

C'est dans ce cadre que la commune a identifié 3 axes majeurs sur lesquels développer cette réflexion, la requalification d'un premier espace constitué par la place Jean Jaurès et la place Louis Bessière jouxtant la cathédrale ainsi que les rues Honoré Muratet, Louis Bages et de l'Hôtel du Cheval Blanc.

Le principe d'aménagement a consisté à favoriser l'émergence d'un espace public partagé, accessible, sécurisé et agréable au travers de l'intégration d'espaces verts, de mobilier urbain et d'éclairage public adaptés.

Pour rappel les travaux de conformité des réseaux humides et l'effacement des réseaux secs ont démarré fin 2018. Ils se sont poursuivis par la dépose des mobiliers urbains, végétaux et revêtements de surfaces, puis la construction des voiries par la réalisation d'une structure sur laquelle a été posé le revêtement constitué de pavés basalte, recommandés par la DRAC et les ABF.

Les travaux ont été achevés début juillet, reste à ce jour quelques réserves sur les finitions (pieds de façades, garde-corps, mobiliers urbains)

Coût global des travaux : 1 800 000€ T avec co-financement de l'Etat.

Présenté par Laurent BRAULT, Direction Architecture et Bâtiments

THEATRE MAISON DES SAVOIRS

Dans le cadre de « la politique de la Ville » et notamment de son cœur de ville, l'équipe municipale souhaite réaffirmer son investissement et sa volonté de présence publique dans ce quartier prioritaire.

Ainsi, elle propose un projet de développement et de diffusion des pratiques culturelles au sein d'équipements structurants accessibles à tous, en lieu et place de l'actuelle Médiathèque « Maison des Savoirs », Place du Jeu de Ballon.

Il y aura au total environ 30 agents qui seront appelés à travailler sur ce site qui s'articule autour de 3 entités distinctes :

- La construction d'un théâtre de 220 places : une jauge médiane entre celle du futur centre de congrès (1200 places) et la salle de conférence de la médiathèque actuelle (70 places).
- La rénovation de l'actuelle médiathèque : en impulsant une nouvelle dynamique grâce à la modernisation de ses équipements et l'adaptation de l'offre aux nouveaux usages.
- La création de 2 salles dédiées à la création et au développement de la pratique amateur.

Les études réalisées par les services techniques de la Ville ont permis de définir le programme et de présenter l'opération à l'architecte mandataire du projet : Le cabinet A+ Architecture par son représentant Philippe Bonon.

Dans ses objectifs assignés, il reprendra volontairement les intentions architecturales du bâtiment existant, fait de façade ancienne et de verre et d'y intégrer une surélévation afin d'obtenir le volume nécessaire pour le théâtre.

Avancement de l'Opération :

Le permis de construire a été déposé et accepté en date du 30 mai 2018.

Les entreprises titulaires des travaux ont été désignées.

La phase travaux est actuellement en cours:

- 1/ Travaux de démolition depuis début mars.
- 2/ Travaux de gros œuvre depuis début juin.
- 3/ Durée globale des travaux tous corps d'état estimée à 18 mois dont 12 mois pour la médiathèque.

Coût de l'opération :

Le cout global de l'opération est estimé à 5 143 000 € T.T.C

Il est décomposé de la manière suivante :

Etudes et maîtrise d'œuvre : 493 000 € T.T.C

Travaux d'aménagement et de construction : 4 650 000 € T.T.C

Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux

AMENAGEMENT PAYSAGER DES ECHANGEURS RD 612

Le projet d'aménagements des échangeurs Tamarissière, Guiraudette et Rochelongue rentre dans le cadre du programme d'intégration paysagère des ouvrages.

Ce programme porté par le Conseil Départemental vise à aménager ces trois échangeurs routiers afin de proposer des entrées de villes plus qualitatives où une démarche d'intégration écologique sera associée à travers l'agencement et le choix des espèces végétales.

L'étude est toujours en cours d'élaboration et la réalisation des travaux pourrait être prévue pour l'automne 2020.

Le budget estimé pour cette opération est de 300 000 €.

CQ :

Revoir la signalisation sur la piste cyclable au niveau de la chicane route de rochelongue/RD 612 : Annoncer le croisement côté piste cyclable.

Présenté par Laurent BRAULT, Direction Architecture et Bâtiments

MAISON DE LA MER

Dans le cadre du réaménagement du cœur de station, les locaux exigus de la Direction des Milieux Marins, situés sur l'emprise de l'ancien Palais des Congrès, doivent être libérés.

Ainsi, la Ville d'Agde a élaboré un projet innovant, consistant à positionner, sur un lieu stratégique, les nouveaux locaux « flottants » de cette Direction.

Les objectifs attendus sont les suivants :

- Création des nouveaux locaux de la direction administrative des Milieux Marins y compris les locaux techniques pour le personnel spécialisé, le matériel nautique et de plongée.
- Mise en valeur de la découverte de notre aire marine protégée.
- Développement de l'accueil du public, de l'écotourisme et de la sensibilisation auprès du jeune public et des scolaires.

Cette Maison de la Mer se situera à l'avant-port, en limite de l'embouchure de la mer.

Il y aura au total 8 personnes qui seront appelées à travailler sur ce site qui sera composé :

- D'une partie administrative répartie regroupant les zones bureaux et vestiaires.
- D'une partie technique regroupant le matériel professionnel sensible et de plongée
- D'une partie « accueil du public et espace découverte »

Ce projet s'inscrit également dans une démarche HQE (Haute qualité Environnementale) notamment :

- Par la mise en place sur la toiture du bâtiment de panneaux photovoltaïques
- Par la mise en œuvre de technique d'auto consommation (vent, soleil, eau de pluie,...)
- Par la mise en œuvre de matériaux respectueux de l'environnement

Avancement de l'Opération :

Le marché de Maîtrise d'œuvre a été attribué à l'agence IMAGINE Architecture. La phase Avant-Projet Détaillé est en cours de validation (cf visuels). Le début des travaux est prévu en Janvier pour une durée de six mois environ.

Coût de l'opération :

Le cout global de l'opération est estimé à 840 000.00 € T.T.C avec des aides financières de nos partenaires institutionnels estimées à hauteur de 30%.

Présenté par Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des services Techniques **CHATEAU LAURENS**

La CAHM porte le chantier de restauration de la Villa Laurens pour un budget global d'environ 10 Millions d'euros et une durée de trois ans. Ce chantier vise la restauration d'un édifice majeur du territoire, voué à devenir un pôle culturel d'échelle régionale voire nationale compte tenu de son histoire et de ses spécificités architecturales et décoratives autour de l'art nouveau et des arts décoratifs.

Fin 2016 – début 2017, le chantier de restauration a démarré. Le service représente la maîtrise d'ouvrage, participe aux réunions de chantier, suit les opérations pilotées par la maîtrise d'œuvre et sert d'interface avec les partenaires financiers du projet et plus particulièrement la DRAC Occitanie dont la restauration du monument historique classé dépend.

État des travaux au 1^{er} septembre 2019

Petits appartements restaurés à 70 %:

Plancher/parquet en cours de repose

Menuiseries reposées (fer et bois)

Lambris reposés

Grands vitraux en cours de repose depuis la fin du mois de juillet.

Décor plafonnant « Apollon sur son char » reposé (Œuvre du peintre Anquetin)

Serre bords d'Hérault : lambris, menuiserie, staff et escalier posés, en cours de mise en peinture.

Corps Nord (côté voie ferrée) restaurés à 80 % y compris les façades extérieures (enduits, peinture ornementale en couleur etc.

Écurie en cours de restauration : traitement des mangeoires, des ferronneries etc.

Grange (futur atelier pédagogique) mise en place de la grande porte en ferronnerie

Corps central restauré à 50 %

Grande Terrasse côté nord entièrement restaurée, avec ses balustres et corniche et remise en peinture des éléments architecturaux

Grande terrasse côté sud : Grand parapluie posé et restauration du kiosque égyptien et de l'autre partie de terrasse
Péristyle (colonnade d'entrée) ; réalisation de la démolition du plafond-plancher et de reconstruction à l'identique permettant de retrouver le volume initial et le décor.

Façade principale 1^{er} étage : purges des encadrements des grandes fenêtres et pose de nouvelles pierres en attente de sculpture
La restauration des décors intérieurs se poursuivent (Salon mauresque, grand salon etc.)

- repose des grandes fenêtres 100 %
- traitement en atelier des plafonds en bois peints du grand vestibule
- plâtres et staff des chambres et autres pièces effectués à 100 %
- Laboratoire : traitement des ferronneries effectué ; purge du plafond

Présents :

M BENTAJOU, M FREY, M SAIGNES, M SABLAIROLES, M DUBOIS, M HERAL, M BRAULT, M LAROSE.

Représentants du comité de quartier :

Présents :

BETHUNE Jean-Jacques, CAVAILLES Jean Pierre, DUPONT Serge, LABATUT Elisabeth, MAHUL Jean Paul, MEZERGUES Marie Christine, MOTARD Jacques, PACULL Jean, PRUNET Jean-Claude, Robert RALUY, SOULLIART Francis, SUAOU Roger, VANRAET Florence.

Absents excusés :

ESTEVE Jacques, GIBELLO Robert.